Conseil Municipal - Hommage à Suzanne FOREL, ancienne Conseillère Municipale

M. LE MAIRE : Je voudrais débuter ce Conseil Municipal en rendant hommage à Suzanne FOREL, notre ancienne collègue et amie qui est décédée à Besançon le 14 février dernier. Beaucoup d'entre vous la connaissaient car de 1965 à 1983, au cours de trois mandats, deux avec Jean MINJOZ et un avec Robert SCHWINT, Suzanne a été Conseillère Municipale. C'est un temps où la parité malheureusement n'existait pas. En 1965, lorsqu'elle a démarré son activité d'élue municipale, sur 41 élus il y avait 3 femmes : Geneviève GRESSET, Geneviève CHARLIN et Suzanne FOREL.

Au cours de ses 18 années d'élue, notre collègue s'est investie dans de très nombreux domaines : la construction, les restaurants scolaires, maisons pour tous, centres aérés, politique culturelle, action sociale -elle a siégé très longtemps au conseil d'administration du CCAS- jumelage, relations internationales, comité des fêtes. Suzanne FOREL était aussi une militante et avait fondé un syndicat en 1936 aux gravures françaises où elle était à l'époque dessinatrice industrielle. Elle a aussi fondé la Mutuelle Bisontine qui fait partie aujourd'hui de la Mutualité Française et qui est une mutuelle très importante dans notre ville et dans notre région. Elle en a été très longtemps la Présidente fondatrice.

Suzanne FOREL avait une fibre sociale très développée et avait toujours un souci de solidarité à l'égard des plus faibles et des plus défavorisés, et c'est cela qui l'avait conduite entre autres à être la fondatrice de la Mutuelle Bisontine. Elle était aussi toujours de bonne humeur et de bon conseil.

Nous regrettons vraiment sa disparition car en bonne comtoise, c'était une femme qui était soucieuse de réalisations concrètes, c'était une femme persévérante, une femme courageuse et je dois dire que pour nous elle restera vraiment une femme d'action, en un mot elle restera une grande dame. Je vous remercie donc d'observer en hommage à Suzanne FOREL une minute de silence.

* * *

Je vous remercie.

Dont acte.

Récépissé préfectoral du 8 mars 2005.